

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des soutiens et des finances*

**Arrêté du 15 décembre 2016 portant modification des circonscriptions  
des brigades territoriales de Thouars et d'Argentonnay (Deux-Sèvres)**

NOR : INTJ1636810A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Les circonscriptions des brigades territoriales de Thouars et d'Argentonnay sont modifiées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Thouars et d'Argentonnay exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 décembre 2016.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le colonel, adjoint au sous-directeur  
de l'organisation et des effectifs,*  
Y. DUMEZ

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Thouars</b>	Argenton-l'Église Bouillé-Loretz <b>Bouillé-Saint-Paul</b> Brie Brion-près-Thouet <b>Cersay</b> Louzy Mauzé-Thouarsais Missé Oiron Pas-de-Jeu Saint-Cyr-la Lande Saint-Jacques-de-Thouars Saint-Jean-de-Thouars Saint-Léger-de-Montbrun Saint-Martin-de-Mâcon Saint-Martin-de-Sanzay Sainte-Radegonde Sainte-Verge Taizé-Maulais Thouars Tourtenay	Argenton-l'Église Bouillé-Loretz Brie Brion-près-Thouet Louzy Mauzé-Thouarsais Missé Oiron Pas-de-Jeu Saint-Cyr-la Lande Saint-Jacques-de-Thouars Saint-Jean-de-Thouars Saint-Léger-de-Montbrun Saint-Martin-de-Mâcon Saint-Martin-de-Sanzay Sainte-Radegonde Sainte-Verge Taizé-Maulais Thouars Tourtenay <b>Val-en-Vignes</b>
<b>Argentonnay</b>	Argentonnay Genneton <b>Massais</b> Saint-Aubin-du-Plain Saint-Maurice-Étusson	Argentonnay Genneton Saint-Aubin-du-Plain Saint-Maurice-Étusson